

# 14761/24 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 11 décembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 11 décembre 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2021/509 établissant  
une facilité européenne pour la paix

E 19307



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**